



**2015-09-107-DAP**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 5.7.5**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES ET CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DES BASSINS VERSANTS D'ANGUILLERE, PALIBES, NORTON ET AYGAS**

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme MOUNIER	procuration à	M. DUBUS
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

### **ABSENTS EXCUSÉS**

Mme PERIMONY-BENASSY

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 32



**2015-09-107-DAP - MODIFICATIONS STATUTAIRES ET CHANGEMENT DU NOM DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DES BASSINS VERSANTS D'ANGUILLÈRE, PALIBES, NORTON ET AYGAS**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville appartient au SIVU de l'Aygas, en charge de la gestion et de l'entretien du cours d'eau de l'Aygas, anciennement dénommé Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des bassins versants d'Anguillère, Palibes, Northon et Aygas.

La création du SIVU de l'Aygas au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avait conduit à la rédaction et l'approbation de nouveaux statuts. Suite à un souci de procédure, il a été convenu avec les services préfectoraux de reprendre cette démarche de modification des statuts et de changement de dénomination.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier en date du 12/08/2015 joignant la délibération syndicale adoptant les statuts révisés ainsi que le changement de nom et demandant aux communes membres de se prononcer sur la modification des statuts et le changement de nom dans un délai de trois mois maximum.

Les statuts proposés sont calqués sur le fonctionnement actuel du SIVU de l'Aygas et n'amènent donc aucune modification par rapport à l'organisation actuelle. Ils ont été rédigés en collaboration avec le Service d'Animation pour la Gestion de l'Espace Rivière du Conseil Départemental des Landes et validés par la Préfecture.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29 ainsi que les articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes et L.5211-18 et L.5211-20 relatifs aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 7 novembre 1969 portant création du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de l'Anguillère et de l'Aygas,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Landes arrêté par le Préfet des Landes le 23 décembre 2011,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DAECL-160 en date du 16 mai 2013 portant retrait des communes de Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx du SIVU pour la gestion des bassins versants d'Anguillère, Palibes, Northon et Aygas (demeurent adhérentes les communes de Boucau et Tarnos),

Considérant la demande du Préfet des Landes en date du 16 mai 2013 et 8 avril 2014 sollicitant de la part du SIVU pour la gestion des bassins versant de l'Anguillère, Palibes, Northon et Aygas l'engagement d'une procédure de modification statutaire afin d'adapter la dénomination du syndicat,



Considérant les projets de changement de nom et de statuts modifiés du syndicat approuvés par le comité syndical du syndicat intercommunal de l'Aygas en séance du 9 juin 2015,

Considérant la demande du Président du syndicat en date du 12 août 2015 sollicitant l'accord de la commune sur le projet de modifications statutaires et de changement de nom,

### **DELIBERE**

**APPROUVE** le changement de nom du syndicat, celui-ci prenant la dénomination de "SIVU de l'Aygas",

**APPROUVE** le projet de statuts modifiés joint.

**Vote: 32**

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 septembre 2015

Le Maire

